



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ  
**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

19 mars 2008

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

**LOGROTON 200 mg/25mg, comprimé pelliculé sécable  
B/30 (CIP : 326454-4)**

**DAIICHI SANKYO FRANCE SAS**

Tartrate de métoprolol (200 mg), chlortalidone (25 mg)

C07BB02 (Association bêtabloquant et thiazidique)

Liste I

Date de l'A.M.M. : 21 mars 1983 (procédure nationale)

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Renouvellement conjoint :

**LOGROTON 200 mg/25mg, comprimé pelliculé sécable  
B/90 (CIP : 374821-3)**

Indication thérapeutique : « Hypertension artérielle, en cas d'échec d'une monothérapie par bêtabloquant ou diurétique thiazidique. »

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Ces spécialités ne sont pas suffisamment prescrites pour figurer dans les panels de prescription dont on dispose.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont également été prises en compte (réf.<sup>1, 2</sup>). Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

<sup>1</sup> « Prise en charge des patients adultes atteints d'HTA » HAS actualisation 2005

<sup>2</sup> 2007 Guidelines for the management of arterial hypertension: The Task Force for the Management of Arterial Hypertension of the European Society of Hypertension (ESH) and of the European Society of Cardiology (ESC). Eur Heart J. 2007 Jun;28(12):1462-536.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et la posologie de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%